

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU

**QUAND DES SYNDICALISTES REPRESENTATIFS, TEL LE COUCOU QUI
VOLE LE NID DES AUTRES, S'OCTROIENT LE TRAVAIL DES AUTRES ...**

Parce que certains collègues choisissent un syndicat qui n'est ni majoritaire ni représentatif dans son service, mais qui travaille avec efficacité, ils se retrouvent mis au rang des bannis

La liberté syndicale est un droit et non une obligation. La liberté d'adhérer ou non à un syndicat représentatif ou pas tient à la volonté de chacun et non pas à l'opportunisme de certains syndicalistes prêts à tout ... y compris aux manipulations et autres promesses pour obtenir l'adhésion d'un collègue. Certaines de ces pratiques sont déjà douteuses et nauséabondes, d'autres, pire encore, relèvent du délit.

Le chant des sirènes pour l'avancement et la mutation séduit de moins en moins les collègues qui ont compris que ces douces mélodies menaient les marins à renouveler leur adhésion chaque année en échange de nouvelles promesses dont ils auront compris qu'elles se renouvelaient annuellement. Et si le charme de leur musique n'opère plus, certains n'hésitent guère à utiliser des méthodes bien peu honnêtes pour ramener sur leur navire les matelots qui auraient décidé de rallier un autre équipage ... **Menaces de blocage de dossier, de servitudes supplémentaires, de services pourris sont désormais les arguments de vente de quelques syndicalistes, bien placés dans l'organisation des services, qui n'ont plus de syndicaliste que le nom.**

Outre le fait de s'octroyer auprès des chefs de service le mérite des dossiers traités par d'autres organisations tel le coucou qui s'approprie le nid des autres volatiles, ils exercent sans vergogne harcèlement, chantage, discrimination, entrave syndicale ... des pratiques d'un autre âge qui sont répréhensibles et punies par le Code Pénal.

Si certains se réfugient derrière leur qualité de délégué pour user de méthodes indignes de leur qualité de policier, il est sûrement utile de leur rappeler que la déontologie ne s'applique pas qu'aux collègues qui, quotidiennement, s'investissent sur le terrain. Tout comme l'enquête administrative et la sanction disciplinaire.

La CFTC-POLICE invite chaque collègue victime de ces méthodes peu scrupuleuses à les en informer. La CFTC-POLICE les appuiera auprès de la chaîne hiérarchique afin que soient respectés leurs droits et leur liberté de penser.

A bon entendeur ... COUCOU !

